

**ACTUALITÉS AGRICOLES
#CAMPAGNE PAC 2023 / N° 3
02/05/2023 – Mise à jour 04/05/2023**

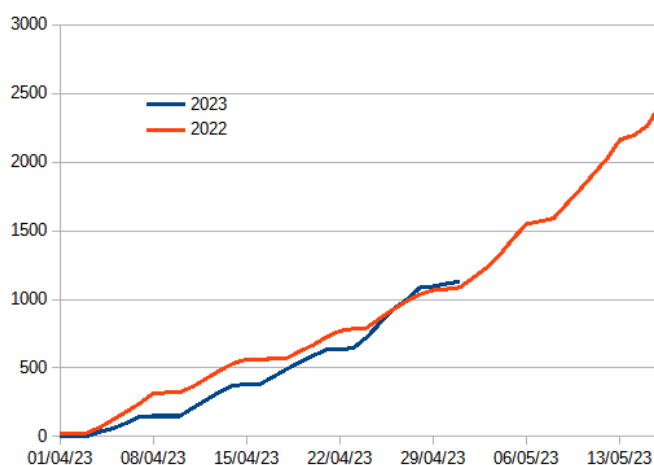
Destinataires : Organismes de services, syndicats agricoles du Doubs

La campagne 2023 se poursuit sans heurt majeur à ce jour. Après décalage par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, les demandes d'aides PAC liées aux surfaces 2023 pourront être déposées jusqu'au 31 mai. La date du 15 mai reste cependant la date de clôture de la télédéclaration des aides bovines, et la date d'appréciation des engagements du demandeur d'aides PAC. Un dépôt tardif avec pénalités reste possible jusqu'au 9 juin.

1. Avancement des télédéclarations

Le rythme des télédéclarations s'est accéléré fin avril. Depuis le 26 avril, les 2 courbes 2022 et 2023 de télédéclaration se sont croisées. Au 01/05/2023, 1130 exploitants avaient réalisé leur télédéclaration contre 1087 en 2022 (soit une hausse de 4%).

Campagne 2023 et campagne 2022 pour comparaison



2. Point sur les actions de communication faites directement aux exploitants

En parallèle une **communication soutenue en direction des exploitants** est faite régulièrement par la DDT avant, pendant et après la période de télédéclaration. Les 2 modes de communication utilisés sont :

- **le sms** pour rappeler le « compte à rebours » de la période de déclaration PAC entre le 1^{er} avril et le 15 mai. Le logiciel métier (ISIS) permet à la DDT d'extraire l'ensemble des numéros de téléphone renseignés par les exploitants. Au fur et à mesure de l'avancement des déclarations, les contacts correspondant à des dossiers signés sont

éliminés afin d'éviter les relances inutiles. Ainsi, 4 vagues de sms ont été envoyées entre le 03 avril et le 2 mai pour un total de 6376 envois –par un procédé en partie automatique.

- **le mail** permet de délivrer une information plus technique et plus précise. La préparation de la campagne PAC 2023 a donné lieu à l'envoi de 11 377 mails sur les thèmes suivants

Date	Sujet	Nombre d'envois
06 mars	Evolution de la gestion des risques et du financement par la PAC de l'assurance multi risque climatique	2146
31 mars	Information spécifique aux maraîchers sur aides PAC et notamment nouvelle aide couplée maraîchage	40
3 avril	Ouverture télépac- point d'attention SIRET et NIR	2146
13 avril	Ouverture télépac- point d'attention SIRET et NIR	1719
24 avril	Compte à rebours télépac et jours ouvrables pour numéro vert	1516
02 mai	Compte à rebours télépac et jours ouvrables pour numéro vert	1191
02 mai	Information évolution zonage PPS	473
05 mai	Information sur la contractualisation MAEC	2146

3. Questions fréquemment posées

La FAQ n°9 fournie par le niveau national vous a été envoyée la semaine dernière et est jointe à cet envoi. Elle contient les principales réponses aux questions PAC 2023.

4. Calendrier prévisionnel :

- Appels individuels sur les derniers jours de mai aux exploitants n'ayant pas encore effectué leur télédéclaration.
- Clôture de la procédure de télédéclaration classique initialement prévue le 15 mai, repoussée par le MASA au 31 mai.
- Relances individuelles aux exploitants non déclarants après le 31 mai.
- Clôture de la procédure de télédéclaration tardive le 9 juin.
- Communication mail aux exploitants sur le droit à l'erreur au cours du début du mois de juin.